

Charte de bonne conduite du voyage en Italie du 8 mai au 15 mai 2011

La direction du collège et l'équipe pédagogique rappellent que les obligations du règlement intérieur restent en vigueur pendant les voyages scolaires. Afin d'assurer le bon déroulement de ce voyage en Italie, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1 . Pendant le séjour

- se garder de contestations de toutes sortes (horaires, décision des adultes ...)
- être attentif à la vie de groupe
- respecter les horaires et les lieux de rendez-vous
- réserver le shopping aux temps libres prévus
- ne pas s'isoler (rester par groupe de 2 minimum)
- observer les règles propres à chaque pays, respecter les coutumes (en particulier, avoir une tenue décente pour visiter les musées et églises : pas de short, pas de mini-jupes, pas de dos ou bras nus)
- ne pas se disperser pendant les visites pour éviter les pertes de temps, se déplacer rapidement
- ne pas fumer
- être discret : dans la rue, les transports en commun, sur les lieux de visite

2 . Dans l'hôtel le soir

- savoir demander ou refuser poliment
- observer les différences (plutôt que de les critiquer ou d'en rire !)
- ne pas sortir le soir
- ne pas fumer ou boire d'alcool
- veiller à tenir la chambre en ordre
- se coucher à une heure raisonnable et respecter le sommeil des autres, regagner sa chambre à l'heure dite, y rester calmement jusqu'à l'extinction des feux.

Je soussigné(e) _____ de la classe de troisième _____ ai pris connaissance de cette charte et m'engage à la respecter. Si un des points de mon engagement n'est pas respecté, je m'expose à une baisse notable de ma note de vie scolaire.

Signature de l'élève

Signature des parents